



Conseil national  
de l'information statistique

## CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

### Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du 15 octobre 2012

#### Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête Protection Sociale Complémentaire d'entreprise (PSCE) [2](#)
- Panel d'élèves handicapés née en 2000 et 2005 [9](#)

## Enquête Protection Sociale Complémentaire d'entreprise (PSCE)

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête Protection Sociale Complémentaire d'entreprise (PSCE)

### 2. Service producteur

Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES).

### 3. Service réalisant la collecte

L'enquête PSCE est confiée à un institut de sondage privé choisi sur appel d'offre. Le pôle outil et enquête de l'Irdes supervise la collecte des données. En 2009, c'est la société Ipsos qui a réalisé le terrain de l'enquête.

### 4. Historique de l'enquête

Une première enquête réalisée par l'Irdes en 2003 auprès des entreprises du secteur privé et semi-public (hors administration et agriculture) a apporté des éléments de connaissance sur la protection sociale complémentaire que les entreprises proposent à leurs salariés, en particulier sur la complémentaire santé (couverture complémentaire à tout ou partie des salariés, différenciation entre CSP, participation de l'employeur, niveaux de garanties, etc.).

En 2009, l'Irdes a réitéré cette enquête afin de reconduire une description de la complémentaire santé d'entreprise après la mise en application de la réforme de l'Assurance maladie de 2004 (mise en place des contrats responsables) et de la loi Fillon de 2003 entrée en vigueur au 1er janvier 2009 et portant sur la réforme des retraites (suppression des exonérations de charges sociales pour les contrats facultatifs). De plus, l'enquête de 2009 a été enrichie d'un questionnaire auprès des salariés permettant d'étudier notamment leurs opinions sur une telle complémentaire santé au regard de leurs consommations de soins et de leur état de santé. Enfin, par rapport à la première enquête, l'enquête menée en 2009 a permis d'améliorer significativement les questionnements auprès des établissements concernant la complémentaire santé et la prévoyance d'entreprise.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sont présentés ici le bilan d'exécution et les résultats de l'enquête PSCE 2009.

- **Exécution de l'enquête en 2009**

L'enquête PSCE a été réalisée par téléphone auprès des établissements et de leurs salariés.

En 2009, 7 316 des établissements échantillonnés ont été mis sur le terrain d'enquête dont 1 679 n'ont pas pu être joints. Parmi les 5 637 établissements qui ont été contactés, 496 se sont avérés hors champ (entreprise en dépôt de bilan, sans salariés, etc.). Au final, 5 141 établissements appartenant au champ de l'enquête ont donc été contactés dont :

- 1 135 établissements ont accepté de donner un RDV sans donner suite ;
- 2 222 établissements ont explicitement refusé de répondre ou ont cessé de répondre en cours d'interview. Parmi eux, 1 149 ont cependant renseigné la présence d'une complémentaire santé d'entreprise dans leur établissement permettant ainsi de corriger en partie la non réponse ;
- 1 782 établissements (soient 35 %) ont participé à l'enquête.

La taille de l'échantillon des salariés mis sur le terrain était de 12 464 : 5 584 n'ont pas pu être joints, 2 453 se sont avérés hors champ (à la retraite, ne travaillant plus dans l'établissement échantillonné). Au final, 4 427 salariés appartenant au champ de l'enquête ont été joints et 2 739 (62 %) ont accepté de participer à l'enquête.

- **Résultats produits à partir de PSCE 2009**

Les résultats de l'enquête PSCE 2009 ont été présentés au colloque Protection Sociale en Entreprise (PSE) organisé par l'Irdes, l'Ires et la chaire Politiques et économie de la protection sociale du Cnam en mars 2010 :

<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Colloques/ProtectionSocialeEntreprise/index.htm>

Les données de l'enquête PSCE 2009 ont fait l'objet d'un rapport présentant la méthodologie, le bilan du terrain et les principaux résultats descriptifs de l'enquête. Ce rapport est disponible en ligne sur le site de l'IRDES :

<http://www.irdes.fr/Publications/Rapports2012/rap1890.pdf>

Les résultats de l'enquête PSCE 2009 ont également été repris dans des rapports officiels, notamment ceux de la Cour des comptes concernant les indemnités journalières versées au titre de la maladie par le régime général : <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Securite-sociale-2012>.

## 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

- **Objectifs généraux de l'enquête PSCE 2013**

Nous souhaitons reproduire l'enquête PSCE en 2013, en conservant les deux volets « établissements » et « salariés » et en l'orientant vers trois objectifs principaux.

- (1) Dans un contexte institutionnel changeant, l'enquête PSCE 2013 permettra de **dresser un panorama récent de la protection sociale complémentaire d'entreprise**. Par rapport aux deux premières enquêtes, cette nouvelle enquête offrira une **description plus complète et détaillée de ce type de couverture**, notamment en ce qui concerne la prise en charge des arrêts de travail, l'invalidité, la dépendance et la retraite supplémentaire. Elle offrira également la possibilité d'étudier le développement de réseaux de soins et de dispositifs de prévention en entreprise mis en place par les organismes complémentaires collectifs.
- (2) A partir de cette enquête, nous **souhaitons mener des travaux de recherche sur l'équité d'accès à la protection sociale d'entreprise** au regard des caractéristiques des entreprises et des salariés. Ces recherches s'inscrivent dans les travaux de l'Irdes sur **l'accès à la protection sociale complémentaire**. L'enquête permettra également d'analyser et de comprendre les **mécanismes de mise en place de la complémentaire en entreprise**. Enfin des travaux de recherche seront menés sur la substitution entre salaire et protection sociale complémentaire d'entreprise ainsi que sur le rôle de la protection sociale collective en tant que levier de prévention en entreprise.
- (3) La reproduction de l'enquête nous permettrait d'élargir les thématiques de recherche traditionnellement abordées à partir de l'enquête PSCE. Il s'agirait notamment de réaliser des travaux de recherche sur d'autres champs de la protection sociale des salariés en relation avec leurs caractéristiques individuelles ainsi que celles de leurs entreprises.

Pour mener à bien ces trois objectifs, nous souhaitons coupler l'enquête PSCE 2013 avec la base HYGIE de l'Irdes créée à partir d'un tirage aléatoire des assurés de la CNAV âgés de 21 à 70 ans (<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Partenariats/Hygie/index.htm>). Dans le cadre de la base Hygie, les données de la CNAV ont été appariées aux données de prestations du Sniiram, aux DADS et à l'enquête COI. Cette base contient donc des informations sur les caractéristiques individuelles des salariés dont la trajectoire professionnelle et salariale, les prestations médicales en espèce et en

nature et les caractéristiques de l'entreprise des assurés occupant un emploi (localisation géographique, taille de l'établissement, accidents du travail, données financières de l'entreprise, organisation du travail...). Le couplage entre les données de l'enquête PSCE 2013 et la base Hygie de l'Irdes repose sur la possibilité d'échantillonner les établissements et les salariés de notre enquête au sein de la base Hygie. L'étude de faisabilité technique de ce projet est en cours.

- **Les principaux thèmes abordés dans PSCE 2013**

Comme en 2003 et 2009, l'enquête 2013 permettra de recueillir des informations décrivant la protection sociale complémentaire en entreprise : niveaux de garanties proposées, différenciation entre catégories de salariés, rôle des accords de branche ou des conventions collectives, participation employeur au financement de la complémentaire et maintien des retraités parmi les bénéficiaires d'un tel dispositif (Loi Evin). Elle permettra également de mettre en relation l'ensemble de ces informations avec les conditions de travail déclarées des salariés, leur santé perçue, leurs recours aux soins et leurs opinions sur la protection complémentaire d'entreprise.

## **7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats.**

- **La demande**

L'Irdes est à l'origine de cette enquête d'intérêt général qui s'inscrit dans un programme plus vaste de recherches et d'études sur la protection sociale d'entreprise et sur l'accès à la complémentaire santé. La couverture insuffisante de ce champ par le système d'enquêtes auprès des entreprises motive la réalisation de l'enquête PSCE.

Depuis 2009, la DREES participe au financement de l'enquête. Son intérêt soutenu pour les thèmes abordés dans l'enquête PSCE, notamment concernant la prise en charge des arrêts de travail, a fortement incité à sa reconduction.

Les thématiques liées à la protection sociale complémentaires d'entreprise sont au cœur du débat sur l'avenir du modèle de protection sociale français dans un contexte de crise économique. Dans son dernier rapport notamment, la Cour des comptes inscrit dans ses recommandations la nécessité « d'affiner et d'actualiser les études sur les déterminants des arrêts maladie » <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Securite-sociale-2012>.

- **Les utilisateurs potentiels**

Les données de l'enquête alimentent les travaux à destination d'études et de recherche du domaine de la protection sociale complémentaire d'entreprise, à l'exclusion des utilisations commerciales. Les utilisateurs potentiels sont donc les chercheurs ayant attrait à ces thématiques ainsi que les acteurs de la santé et de la protection sociale : IRDES, DREES, DARES, CNAMTS, RSI, MSA, organismes complémentaires.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet : apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Les enquêtes sur la protection sociale complémentaire réalisées en population générale (cf. l'enquête ESPS de l'Irdes) interrogent directement des ménages. Dans le cadre de la protection sociale complémentaire en entreprise, le problème est que l'individu couvert par un contrat collectif ne connaît pas, sauf exception, les principales caractéristiques de ce contrat. En effet, la participation financière de l'employeur, les raisons qui ont présidé à la mise en place d'un tel contrat et le rôle des partenaires sociaux (syndicats, comités d'entreprise, accord de branche, etc.) dans la négociation de ce dernier sont plus facilement appréhendables par l'employeur. De plus, il n'est pas possible d'apprécier les disparités de couverture selon les positions hiérarchiques des salariés (cadre, agent de maîtrise, ouvrier, employé). La description de l'offre de ce type de couverture doit donc être appréhendée en interrogeant directement les entreprises. Par ailleurs, les enquêtes auprès des entreprises et de leurs salariés, à l'instar de l'enquête REPOSE de la DARES, n'abordent pas de façon détaillée les thématiques liées à la protection sociale complémentaire collective.

Ainsi, en interrogeant directement les entreprises et les salariés sur la protection sociale complémentaire en entreprise, l'enquête PSCE permet de décrire l'offre et la demande d'une telle couverture complémentaire. De plus, contrairement au baromètre réalisé par le Credoc pour le compte du CTIP, notre enquête intègre les TPE et s'appuie sur une méthodologie nous permettant d'être représentatif de l'ensemble des établissements et des salariés appartenant à notre champ d'enquête.

## 9. Insertion dans un système d'information

Les enquêtes PSCE 2003 et 2009 ont obtenu un avis favorable d'opportunité. La présente demande porte sur l'enquête de 2013, qui, à l'instar de l'enquête de 2009, comportera un volet « établissements » et un volet « salariés ». L'enquête sera réalisée en une seule vague. Il n'est pas prévu de post-enquête.

## 10. Cible de l'enquête

L'enquête a pour objectif d'interroger des établissements et des salariés appartenant aux établissements enquêtés.

L'unité d'analyse retenue est l'établissement, qui correspond à la plus petite unité en matière d'offre de protection sociale complémentaire aux salariés. Par ailleurs, ce choix assure une meilleure comparabilité temporelle des résultats avec ceux des enquêtes 2003 et 2009.

**11. Champ de l'enquête** (secteurs d'activité - préciser les codes NAF - ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est celui des établissements de France métropolitaine, en activité au 31 décembre 2012 et employant au moins un salarié, à l'exception des exploitations agricoles et des administrations. Pour les salariés, le champ retenu sont les salariés travaillant, au 31 décembre 2012, dans un établissement échantillonné.

Dans le cadre de l'échantillonnage de PSCE 2013 dans la base Hygie de l'Irdes, les établissements dont les salariés sont affiliés à la MSA seront également exclus du champ de l'enquête. En effet, l'échantillon issu des données administratives de la CNAV ne couvre pas ce régime. Les salariés enquêtés seront donc les salariés qui travaillent dans les établissements répondants et qui sont présents dans la base Hygie.

## 12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique concerne la France métropolitaine. Les DOM sont exclus. Il n'est pas prévu d'extension régionale.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

### Base de sondage

L'enquête PSCE 2013 s'appuiera sur un échantillon d'établissements et de salariés tiré dans la base Hygie de l'Irdes dont le contenu et la méthodologie de construction sont décrits à l'adresse suivante : <http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Partenariats/Hygie/index.htm>.

La base HYGIE est un échantillon d'assurés de la CNAV qui comprend approximativement 420 000 salariés. La CNAV dispose, dans ses fichiers, des NIR de ces salariés et des SIRET des établissements dans lesquels ils travaillent. La base Hygie compte environ 340 000 établissements différents à partir desquels nous souhaitons effectuer un tirage stratifié selon le secteur d'activité, la taille de l'établissement et la taille de l'entreprise. L'enquête PSCE serait menée auprès de ces établissements et de leurs salariés.

Ce projet d'échantillonnage est en cours d'étude de faisabilité. En cas d'impossibilité technique, nous envisageons un second scénario qui consiste à reproduire la même méthodologie d'échantillonnage que celle utilisée dans l'enquête PSCE 2009. Dans une première étape, les établissements seraient échantillonnés dans le répertoire Sirène (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements), selon un plan de sondage stratifié en fonction du secteur d'activité, de la

taille de l'établissement et de l'entreprise dont il dépend. Dans une deuxième étape, les salariés des établissements échantillonnés seraient tirés dans les DADS (fichiers des Déclarations annuelles de données sociales).

#### Nombre d'unités enquêtées, taux de sondage...

Les établissements seront échantillonnés selon un plan de sondage stratifié par le secteur d'activité et la taille de l'établissement et de l'entreprise dont il dépend.

L'enquête PSCE a pour objectif d'être représentatif des établissements et des salariés du champ de l'enquête. Pour cela, nous envisageons d'interroger un minimum de 1 700 établissements et de 3 000 salariés. La base de sondage finalement utilisée (Hygie / DADS), ainsi que la recherche de financement supplémentaire permettront d'affiner le nombre d'unités enquêtées.

#### **14. Mode de collecte**

Pour l'enquête de 2009, les questionnaires établissements et salariés ont été administrés uniquement par CATI : 1/ Les adresses des échantillons établissements et salariés ont fait l'objet d'une recherche de téléphone. 2/ Les salariés dont les établissements ont accepté de participer à l'enquête ont été contactés par téléphone à leur domicile.

Pour l'enquête de 2013, une réflexion est en cours pour optimiser le mode de collecte de l'enquête. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver le numéro de téléphone des particuliers (multiplication des opérateurs, dégroupage, développement exclusif des mobiles). Par ailleurs, les barrières rencontrées aux standards des établissements, particulièrement pour les grandes entreprises, rendent parfois impossible le contact avec la personne susceptible de répondre à l'enquête. Une réflexion est donc menée en ce qui concerne le mode de collecte. Un mode de collecte par internet, livret à remplir ou en face à face n'est pas exclu.

Comme énoncé précédemment, nous envisageons d'apparier les données de l'enquête PSCE 2013 avec la base Hygie de l'Irdes. En cas d'impossibilité technique, les données de l'enquête PSCE seront appariées avec les données des DADS relatives aux salariés, aux établissements et aux entreprises dont ils dépendent. En apportant des informations sur l'ensemble des unités échantillonnées (telles que le salaire, la CSP, le contrat de travail, etc.), ces appariements nous permettront de corriger la non réponse et d'optimiser le temps de passation des questionnaires.

#### **15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte sera réalisée entre septembre et décembre 2013.

#### **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

La participation à l'enquête PSCE n'est pas obligatoire.

Des questions sur la santé des salariés peuvent parfois être sensibles. Ces questions sont pour la plupart d'entre elles issues de modules « validés » ou « standardisés ». Elles sont issues des questionnements introduits dans l'enquête ESPS de l'Irdes.

Le temps de réponse maximal est de 25 minutes pour le volet salariés et 35 minutes pour le volet établissements.

#### **17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...**

Le pilotage de l'enquête PSCE se fait au sein de l'équipe Irdes.

Au premier trimestre 2013, il est prévu de rencontrer des représentants d'entreprises et de syndicaux afin de leur présenter les enjeux de l'enquête et les questions qui y seront introduites. Entre la fin du 1er trimestre 2013 et le début du terrain d'enquête, deux comités de suivi / concertation sont prévus.

Ils ne sont pas encore constitués. Ils réuniront à priori les différents acteurs du marché de la complémentaire santé (FFSA, CTIP, FNMF), des institutionnels (DREES, DARES) et des chercheurs.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

L'IRDES est propriétaire des données, mais celles-ci ont vocation à être diffusées à la communauté scientifique. L'apurement des données sera réalisé dès la fin du terrain, au premier trimestre 2014.

L'IRDES publiera, à la fin de l'année 2014, un rapport détaillé sur l'enquête (méthodologie, questionnaires, résultats) et accessible en ligne, ainsi que des Questions d'Economie de la Santé, publications courtes (6 pages max), réunissant les principaux résultats de l'enquête.

Les données de l'enquête PSCE 2013 seront mises à disposition des financeurs en janvier 2015. La diffusion des données relatives à l'appariement avec la base Hygie sera discutée en comité d'exploitation de la base Hygie.

Les données pourront être diffusées par l'Irdes aux chercheurs faisant partie du comité de suivi et ayant mis en place des problématiques de recherche propres à leurs thématiques.

A partir de l'année 2016, les données peuvent être diffusées par l'IRDES à d'autres organismes demandeurs moyennant la signature d'une convention entre l'Irdes et le demandeur.

Les participants à l'enquête sont informés, dans la lettre annonce qu'ils reçoivent avant le début du terrain d'enquête, que les résultats de l'enquête PSCE seront mis en ligne sur le site de l'Irdes sous la forme d'un rapport détaillé.

### *Programme envisagé de l'exploitation des résultats*

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
Transmission des données aux partenaires (2)	1 <sup>er</sup> trimestre 2014		
Transmission des données aux chercheurs extérieurs (2)	1 <sup>er</sup> trimestre 2014		
Rapport PSCE Irdes (4)	Dernier trimestre 2013	France métropolitaine	
Page internet dédiée sur le site de l'Irdes (5)	1 <sup>er</sup> trimestre 2014		Permet l'accès au descriptif de l'enquête (thématiques, sujets de recherche), aux questionnaires, à la liste des projets de recherche et aux publications utilisant l'enquête

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Budget total de l'enquête 2013 :

1. Coûts de conception, suivi, exploitation et publications : 267°619°€

2. Coûts de collecte (externes) entre 226 800 € et 400 000 € selon les effectifs à enquêter

Soit un total : entre 494 419 € et 667 619 € selon les effectifs à enquêter

## Panel d'élèves handicapés nés en 2000 et 2005

### 1. Intitulé de l'enquête

Panel d'élèves handicapés nés en 2000 et en 2005.

### 2. Service producteur

Ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sous direction B des évaluations et de la performance scolaire, bureau des études statistiques sur les élèves B1.

### 3. Service réalisant la collecte

Ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sous direction B des évaluations et de la performance scolaire, bureau des études statistiques sur les élèves B1.

### 4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une nouvelle enquête.

### 5. Bilan d'exécution

Sans objet

### 6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Ce nouveau panel a pour principal objectif de compléter l'évaluation de la politique du MEN en matière de scolarisation des jeunes en situation de handicap. A cet effet, il tentera de décrire de manière détaillée et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves en fonction de leur type de troubles, tout au long de leur scolarité (en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé avec, le cas échéant, les passages du milieu ordinaire au milieu spécialisé ou l'inverse) jusqu'à leur insertion professionnelle

Pour atteindre cet objectif, le panel recueillera des informations sur les thèmes suivants :

- Les élèves peuvent être scolarisés en milieu ordinaire et, dans ce milieu, soit en classe ordinaire soit en classe d'inclusion scolaire (CLIS) pour le 1<sup>er</sup> degré ou une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le 2<sup>nd</sup> degré ou en milieu spécialisé dans un établissement médico-social. L'objectif du panel est d'évaluer les passages entre ces différents milieux au cours de la scolarité : les passages du milieu ordinaire et/ou de classe ordinaire ou spécialisé, au milieu spécialisé ou l'inverse ;
- Le panel cherchera à mesurer l'influence du contexte familial sur la scolarisation des enfants ou adolescents selon le milieu de scolarisation ordinaire ou spécialisé. Il essaiera d'appréhender les attentes des parents vis-à-vis de l'institution scolaire ;
- Il décrira de façon précise les parcours des élèves handicapés dans l'institution scolaire et approchera la réussite scolaire à travers les résultats aux examens, les diplômes obtenus, l'insertion professionnelle.

### 7. Origine de la demande

Enquête d'initiative nationale et sans lien avec un règlement.

Demande interne au Ministère de l'EN préconisée par le rapport IGEN-IGAENR n°2012-100 de juillet 2012 sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'éducation nationale. Elle a pour but de compléter les outils de pilotage de sa politique concernant la scolarisation des jeunes handicapés. Outre le ministère de l'éducation nationale, les données issues de cette enquête sont susceptibles d'intéresser le ministère de la santé, les collectivités territoriales, la CNSA, des chercheurs....

## 8. Place dans le dispositif statistique

Le panel, en assurant un suivi longitudinal des mêmes élèves année après année, viendra compléter les données des trois enquêtes existantes qui permettent de dénombrer les élèves handicapés scolarisés sous forme de coupe transversale sans pouvoir appréhender des parcours scolaires :

- L'enquête n° 3 recense les effectifs scolarisés dans le premier degré ;
- L'enquête n°12 recense les élèves scolarisés dans le second degré ;
- L'enquête n°32 recense les élèves scolarisés dans le secteur spécialisé qui regroupent les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Ces trois enquêtes sont annuelles et renseignées par les enseignants référents (enquêtes n°3 et n°12) et par les établissements (enquête n°32). Elles comportent, d'une part, des données individuelles (année de naissance, sexe et déficience) et, d'autre part, des données sur la scolarisation et les accompagnements dont bénéficient ces élèves (niveau scolaire, mode de scolarité, temps de scolarité, accompagnement par un AVS,...). Ces données anonymes ne permettent ni d'évaluer les parcours de ces élèves dans l'institution scolaire ni les bénéfices en terme de réussite scolaire ou d'insertion dans la vie professionnelle qu'ils peuvent tirer du système éducatif.

## 9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête nouvelle qui comportera deux cohortes d'élèves nés en 2000 ou en 2005 et plusieurs questionnements : d'une part des enseignants référents sur la situation scolaire de l'enfant, d'autre part de la famille sur le contexte familial et les attentes des parents vis-à-vis de l'institution scolaire. L'opportunité est demandée pour l'ensemble du projet.

## 10. Cible de l'enquête

Un questionnaire de recrutement selon les modalités du sondage devra être complété par les enseignants référents pour les élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire et par les directeurs d'établissements médico-sociaux pour les élèves qui y sont scolarisés.

Une enquête famille sur les conditions de vie et les attentes des parents vis-à-vis de l'institution scolaire, la scolarité passée de leur enfant, sera conduite auprès des parents des élèves dans les 6 mois suivant l'inclusion de leur enfant dans le panel.

## 11. Champ de l'enquête :

L'échantillon d'élèves pourrait prendre en compte deux cohortes d'élèves correspondant au début de l'école primaire et au début du collège. Pour ce faire, l'échantillon concernera des élèves handicapés nés en 2000 et 2005 et scolarisés en milieu ordinaire (écoles et établissements scolaires du second degré de l'enseignement public et de l'enseignement privé) et dans les établissements médico-sociaux (hors établissements hospitaliers) au cours de l'année scolaire 2012-2013. De plus, les élèves répondant aux critères de l'échantillon et qui intégreront les dispositifs destinés aux élèves handicapés ultérieurement seront intégrés au panel au fur et à mesure, le handicap de l'enfant étant souvent découvert en cours de scolarité. Les élèves devraient être suivis dans l'enseignement secondaire et supérieur, mais également à leur sortie de la formation initiale jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle.

## 12. Champ géographique de l'enquête :

France entière hors Mayotte

### 13. Base de sondage, échantillonnage

L'échantillon sera constitué par un tirage à plusieurs degrés constitués par une année de naissance et un mois de naissance croisés avec les 9 types de troubles puisque la finalité du panel serait de répondre à la question : quelle scolarité en fonction de quel type de trouble ? Deux années de naissance représentatives de l'entrée à l'école élémentaire et au collège sont privilégiées puisqu'on souhaite analyser à relativement court terme le processus qui conduit les élèves à entrer ou à sortir des dispositifs d'accompagnement pour élèves handicapés.

Les années 2005 et 2000 ont été choisies. En effet, ces deux années sont parmi les années récentes qui couvrent la scolarité obligatoire celles pour lesquelles les naissances dépassent 800 000. De plus, l'année 2005 est l'année de naissance de la plupart des élèves du panel recruté à l'entrée au CP en 2011 qui pourra offrir des points de comparaison. Les cohortes d'élèves qui sont constituées après cryptage des bases « Scolarité » par FAERE pourront également être utilisées comme population témoin pour les élèves nés en 2000.

27 900 enfants nés en 2000 et 15 000 enfants nés en 2005 étaient scolarisés en 2011-2012 tous modes de scolarisation confondus. Ils sont respectivement 22 500 et 13 600 scolarisés en milieu ordinaire dans un établissement scolaire dépendant du MEN. Les élèves scolarisés en milieu hospitalier ainsi que les enfants porteurs de polyhandicap qui ne sont scolarisés pas en milieu ordinaire seront exclus de l'échantillon car trop peu nombreux. Par contre, le tirage de l'échantillon concernera les élèves qui sont dans les établissements médico-sociaux. Le choix des taux de sondage par strate se justifie par la dispersion prévisible des parcours des élèves.

Le tirage de l'échantillon concernera :

- 1 élève sur 4 soit 3 mois de naissance dans l'année quand les élèves de la catégorie sont plus de 10 000 ;
- 1 élève sur 3 soit 4 mois de naissance dans l'année quand les élèves de la catégorie sont plus de 1 000 et moins de 10 000 ;
- 1 élève sur 2 soit 6 mois de naissance dans l'année quand les élèves de la catégorie sont moins de 1 000.

Le nombre d'enfants handicapés recrutés serait de 6 900 hors établissements spécialisés ou de 8 400 avec les établissements médico-sociaux pour les enfants nés en 2000. Ces effectifs seraient de 4 800 ou 5 200 pour les enfants nés en 2005. Cependant pour ces derniers, les enfants entrant dans le handicap postérieurement au tirage initial de l'échantillon seraient inclus et la taille finale de l'échantillon pourrait atteindre celle des enfants nés en 2000 et à terme constituer un échantillon de 17 000 élèves entre les deux cohortes en y incluant les élèves scolarisés dans le secteur médico-social.

### 14. Mode de collecte

La collecte d'information auprès des enseignants référents ou des directeurs d'établissements médico-sociaux se fera au moyen de questionnaires Internet. Les familles quant à elles seront interrogées par voie postale ou par téléphone directement par la DEPP.

### 15. Date et périodicité de la collecte

Les questionnaires de recrutement porteront sur l'année scolaire 2012-2013 et seront recueillis à partir du second trimestre 2013. L'actualisation de la situation scolaire se fera sur une base annuelle soit à partir des bases de gestion des élèves des 1er et 2nd degrés, soit par les enseignants référents en charge du suivi de l'enquête pour les nouveaux entrants.

### 16. Temps de réponse.

Le questionnaire de recrutement devrait pouvoir être complété en 5 minutes par enquête internet sur site sécurisé.

Le questionnaire famille ne devrait pas excéder un temps de 20 minutes à une demi-heure.

## 17. Instance de concertation

Les différents partenaires en matière de pilotage

La Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), des inspections académiques et des rectorats, des membres de l'inspection générale, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'INED, des associations de parents d'enfants handicapés.

Le principe même de ce panel d'élèves handicapés ainsi que l'ensemble des questionnaires dont certains pourront contenir des données sensibles sur la santé seront soumis à la Cnil.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les différents supports éditoriaux de la DEPP constituent le vecteur principal de diffusion des résultats : Education & Formations, Note d'information, Repères et références statistiques ainsi que les différentes publications de l'INSEE. La diffusion se fait donc au niveau national.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
Chiffres clés, à partir de indicateurs, indices	2015	France entière	
Fichier chercheurs	2016	France entière	
Publications, études détaillée	depuis 2016	France entière	

\* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête :

Ce panel sera géré dans un premier temps à moyens constants par le bureau « études statistiques sur les élèves » (B1) de la DEPP. Les enquêtes complémentaires auprès des familles seront externalisées et feront l'objet de marché public. Les principaux partenaires (CNSA, DREES, INED) pourraient être sollicités pour participer au financement.